



SFPIO

DOSSIER PRÉSENTATION DES PARTENARIATS 2021

●
contact@sfpio.com
www.sfpio.com

●
sfpio
9, rue Boileau
44000 Nantes

●
Tél : 02 40 08 06 63
Fax : 02 40 08 06 47

Vos interlocuteurs

Le président

David NISAND

2 bis rue Leroux
75116 PARIS
nisand.david@gmail.com

Les responsables partenaires

Séverine VINCENT-BUGNAS

Hôpital St Roch
Service Odontologie
5 rue Pierre Dévoluy
06000 NICE
severine.vincent@unice.fr

Loïc CALVO

2 Boulevard des Pyrénées
31130 QUINT FONSEGRIVES
dr.calvolloic@orange.fr

Cher partenaire,

La Société Française de Parodontologie et d'Implantologie Orale a le privilège de vous proposer ses partenariats, comme depuis de nombreuses années maintenant.

En cette période particulière de crise sanitaire et malgré un avenir incertain, l'objectif premier de notre société savante est de diffuser la connaissance tout en permettant à nos partenaires de rayonner et de se faire connaître par nos adhérents. Il nous tient à coeur de proposer un programme scientifique (congrès, cycles de formation et manifestations en régions) de qualité, de privilégier les manifestations en présentiel et de conserver le lien privilégié existant entre nos membres et nos partenaires.

C'est d'ailleurs pour cela que nous cherchons toujours de nouvelles solutions pour mieux vous satisfaire. Cette année le contrat de partenariat s'étoffe donc avec la création de la Newsletter hebdomadaire SFPIO qui vous permettra de publier vos informations (nouvelautés produits, publicités scientifiques, webinars...).

La prochaine journée de congrès national sur le thème « Soft tissue management around teeth and implant » se tiendra à Paris le samedi 5 juin 2021.

En dépit de la situation actuelle, les cycles nationaux de formation continue en parodontologie sont complets pour 2020-2021, assurant encore un peu plus la notoriété de notre société dans la formation post-universitaire.

Le magazine Objectif Paro continue le lien avec nos membres à travers les actualités de la SFPIO ainsi qu'à travers des prises de positions scientifiques sur différents sujets. Une large place est disponible pour mettre en avant nos partenaires par votre présence publicitaire et la possibilité de communiquer sur vos nouveautés produits.

Le site Web et les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Instagram et Twitter sont également des outils très utiles pour nous tous. Ils sont devenus des acteurs importants de la vie de l'association. La présence de nos formations sur la plateforme Invivox renforce également considérablement notre visibilité en ligne.

Ainsi, nous vous proposons quatre partenariats : junior, classique, gold ou platinum. Nous sommes à votre écoute pour les personnaliser si vous le désirez.

Cher partenaire, le bureau vous remercie de la confiance que vous témoignez à la SFPIO et à son équipe. Dans ce contexte très délicat, votre soutien nous est précieux.

David Nisand, Séverine Vincent-Bugnas et Loïc Calvo

Le bureau national SFPIO 2020-22



David NISAND

Président
Représentant ADF



Caroline FOUQUE

Secrétaire Générale
Responsable Communication
Responsable du cycle de
parodontologie et du cycle CPP



Marjolaine GOSSET

Présidente Scientifique



Josselin LETHUILLIER

Trésorier



Patrick BOULANGE

Trésorier adjoint

*Retrouvez
les coordonnées des
membres du bureau
sur le site internet
de la SFPIO*

www.sfpio.com

RELATION PARTENAIRES



Séverine VINCENT-BUGNAS

Responsable relation avec les
partenaires de l'Industrie



Loïc CALVO

Responsable relation avec les
partenaires de l'Industrie

ÉQUIPE FORMATION CONTINUE



Alain BORGHETTI

Responsable
du cycle de parodontologie



Virginie MONNET-CORTI

Responsable
du cycle de parodontologie
Représentante EFP



Stephan DUFFORT

Responsable
du stage d'implantologie



Philippe BOUSQUET

Responsable Adjoint
du stage d'implantologie

ÉQUIPE COMMUNICATION - **Caroline FOUQUE**



Aurore BLANC

Responsable adjointe
de la Communication



Véronique MOLINA

Responsable adjointe
de la Communication



Sylvie PEREIRA

Responsable adjointe
de la Communication



Brenda MERTENS

Responsable réseaux sociaux



Wiem BOUAZIZ-ZOUAOUI

Responsable réseaux sociaux



Yves REINGEWIRTZ

Responsable Objectif Paro

RELATION SOCIÉTÉS RÉGIONALES



Philippe DUCHATELARD

Responsable des relations entre
les Sociétés Régionales



Matthieu LEININGER

Responsable des relations entre
les Présidents de Région

ÉQUIPE SCIENTIFIQUE - **Marjolaine GOSSET**



Nicolas PICARD

Vice-président scientifique



Corinne LALLAM

Responsable projets



Sara LAURENCIN

Représentante Faculté



Christian VERNER

Coordinateur
Recherche clinique

RELATION AVEC LES INSTITUTIONS



Jean-Luc ARDOUIN

Représentant ADF



Xavier STRUILLLOU

Représentant ADF



Guillaume CAMPARD

Relation AAP

Les 16 sociétés régionales SFPIO

SFPIO Alsace (SFPIORA)



sfpio-alsace@orange.fr
www.sfpio-alsace.com

Président : Matthieu LEININGER

57 allée de la Robertsau - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 21 12 83 - m.leininger@free.fr

Référent Partenaires : Christiane VECCHIONE-WENDLING

1 rue des Narcisses - 67116 Reichstett
Tél. 03 88 20 21 07 - docteur.vecchione-wendling@wanadoo.fr

SFPIO Aquitaine (CPIOA)



sfpioaquitaine@gmail.com
spiosfwww.cpioa.fr

Présidente et référent Partenaires :

Nathalie GÉRARD

1 Chemin du Gary - Domaine de Camarsac - 33450 Saint Loubes
Tél. 06 37 71 08 36 - n.gerard@laposte.net

SFPIO Auvergne



www.sfpio-auvergne.com

Président et référent Partenaires :

Philippe DUCHATELARD

1, boulevard Bazin - 63400 Chamalières
Tél. 04 73 35 74 74 - ph.duchatelard@gmail.com

SFPIO Bretagne



Présidente : Laure GARBARINI

22 rue du Tertre Belot - 35400 Saint Malo
Tél. 02 99 21 00 37 - laure.garbarini@yahoo.fr

Référent Partenaires : Pascale TABOT

3 allée Jean Guihery - 35000 Rennes
Tél. 02 99 31 67 82 - docteur-pascale-tabot@wanadoo.fr

SFPIO Corse



sfpiocorsica@gmail.com

Président : Ange Matthieu MARTELLI

Ccal Polygone - Res Morgane - av Sampiero Corso - 20200 BASTIA
Tél. 04 95 33 52 51 - dathieu@hotmail.fr

Référent Partenaires : Martin PIETRI

immeuble trinit'alba , Trinité, 20137 Porto-Vecchio
Tél. 04 95 21 05 09

SFPIO Côte d'Azur



contact@sfpio-ca.fr
sfpio-ca.fr

Président : Sébastien MELLOUL

1 Avenue Georges Clemenceau - 06000 Nice
Tél. 04 93 85 33 92 - dr.melloul@gmail.com

Référent Partenaires : Laurie TIMSIT

38 bis Boulevard Victor Hugo - 06000 Nice
Tél. 04 83 55 51 79

SFPIO Haute-Normandie



Président : Nicolas PICARD

51, rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen
Tél. 02 35 58 05 80 - nicolas.picard.paro@wanadoo.fr

Référent Partenaires : Sandra LUVINI

51, rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen
Tél. 02 35 58 05 81

SFPIO Hauts de France



Président et référent Partenaires :

Frédéric GADENNE

18, rue Saint Jacques - 59800 Lille
Tél. 03 20 40 06 20 - gadenne.frederic@wanadoo.fr

sfpiohautdefrance@gmail.com

SFPIO Languedoc Roussillon (SFPIO - LR)



Président et référent Partenaires :

Olivier FESQUET

47 ter Route de Rochelongue - 34300 Agde
Tél. : 04 67 01 27 54 - olivierfesquet@wanadoo.fr

contact@sfpiolr.fr
www.sfpiolr.com

SFPIO Lorraine



Président : David JOSEPH

Faculté Odontologie - Rue Dr Heydenreich - 54000 Nancy
david.joseph@univ-lorraine.fr

Référent Partenaires : Pascal AMBROSINI

Centre soins dentaires CHU Nancy - 2 avenue du Dr Heydenreich - 54000 Nancy - Tél. 03 83 21 66 68 - pascal.ambrosini@univ-lorraine.fr

sfpio-lorraine@hotmail.fr
www.sfpio-lorraine.org

SFPIO Normandie



Président : Michel BENOUAICHE

25 place Charles de Gaulle - 76600 Le Havre
Tél. 02 35 22 90 40 - benouaichemichel@mac.com

Référent Partenaires : Patrick BAUDRY
25 rue Racine - 76600 Le Havre
Tél. 02 35 42 66 32 - baudry-patrick@wanadoo.fr

SFPIO Paris



sfpio.paris@gmail.com
www.sfpio-paris.org

Président : Béchara HALABI
18 rue Magdebourg - 75116 Paris
Tél. 01 47 04 52 88 - drbhalabi@gmail.com

Référent Partenaires : Chloé BARBANT
65 rue Fessart - 92100 Boulogne
chloe.barbant@gmail.com

SFPIO Rhône-Alpes (SPRRA)



sfpio.rra@gmail.com
www.sfpiorra.com

Président et référent Partenaires :
Damien FEUILLET
5 rue de la République - 69001 Lyon
Tél. 04 78 28 11 85 - docteur.damienfeuillet@gmail.com

SFPIO Sud-Est



sfpiosudest@gmail.com
sfpiose.blogspot.com

Président : Nicolas CHAUDESAYGUES
10 traversée de la Gaye - 13009 Marseille
Tél. 04 91 75 40 15 - n.chaudesaygues@hotmail.fr

Référent Partenaires : Audrey MINH
3 boulevard Onfroy - 13008 Marseille
Tél. 04 91 80 39 79 - a.mh.moreau@hotmail.fr

SFPIO Sud-Ouest



sfpioso@gmail.com
www.sfpio-mp.org

Président : Ronan BARRÉ
16 bis avenue de la Lorraine - 32190 Vic Fezensac
Tél. 05 62 66 65 90 - 05 62 09 22 087 - sfpioso@gmail.com

Référent Partenaires : Christophe LAFFORGUE
Centre Médical - 31600 Labastidette
Tél. 05 62 20 98 41 - chrislafforgue@free.fr

SFPIO Val de Loire (SFPIOVL)



sfpiovaldeloire@gmail.com
www.sfpiovl.com

Président : Guillaume CAMPARD
1 rue des Trois Ormeaux - 44000 Nantes
Tél. 02 40 20 04 74 - campard@post.harvard.edu

Référent Partenaires : Rémi CHANGEY
38 boulevard Jean Monnet - 44400 Rezé
sfpiovlabo@gmail.com

LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Le congrès annuel

Les cycles de formation continue
organisés par la SFPIO nationale

Les manifestations et
cycles de formation continue
organisés en région



CONGRÈS • PARIS
5
JUIN

**NOUVELLE
DATE**

Report au printemps !

2021

CONFÉRENCIÈRE

MARTINA STEFANINI

Bologne

● Cité Internationale
Universitaire de Paris
17 Boulevard Jourdan,
75014 Paris

● Présidente scientifique SFPIO
Marjolaine Gosset *Paris*

Président SFPIO
David Nisand *Paris*



SFPIO

www.sfpio.com



contact@sfpio.com

FORMATION CONTINUE SFPIO 2021 / 2022

STAGE D'IMPLANTOLOGIE AVANCÉE 2021 / 2022

SESSION 1
8-9 octobre 2021

SESSION 2
13-14 mai 2022

La zone antérieure esthétique
L'édenté complet

Les alternatives à la greffe osseuse
Les greffes osseuses
Les complications

**SESSIONS
INDÉPENDANTES**

Venez participer à une
Session en particulier
ou au Stage complet

Promotion limitée à 20 places

CYCLE DE FORMATION CONTINUE EN PARODONTOLOGIE 2021 / 2022

NIVEAU 1
7-9 octobre 2021

NIVEAU 2
14-15 janvier 2022

NIVEAU 3
13-14 mai 2022

Préserver la denture naturelle existante

Avoir recours à la chirurgie parodontale avancée,
à la prothèse et/ou à l'implantologie

Chirurgie plastique parodontale

Promotion limitée à 60 places

NIVEAU 4
14-15 janvier 2022

Session d'approfondissement
LIMITÉE À 20 PLACES

PERFECTIONNEMENT EN CHIRURGIE PLASTIQUE PARODONTALE

Accès privilégié aux praticiens ayant déjà suivi le cycle
de formation continue en Parodontologie.

Les manifestations et formations continues en région 2021

RÉGION ALSACE

Janvier 2021 - Visioconférence

Succès et limites des traitements parodontaux : intérêt de la photodynamie

Jean-Luc DAVIDEAU

Mars/Avril 2021

The use of Leucocyte & Platelet Rich Fibrin in Regenerative Procedures: "from Myth to Reality"

Andy TEMMERMAN

Juin 2021

Week End formation Europapark

Septembre 2021

Soirée revue de littérature scientifique

Novembre 2021

Approche pluridisciplinaire des lésions endo-parodontales

Sara LAURENCIN et Thomas DALICIEUX

RÉGION AQUITAINE

Jeudi 04 février 2021

Programme en cours d'élaboration

Jeudi 21 octobre 2021

Programme en cours d'élaboration

Jeudi 8 décembre 2021

Programme en cours d'élaboration

RÉGION AUVERGNE

Programme 2021 en cours d'élaboration

RÉGION BRETAGNE

1er trimestre 2021

TP niveau 2 : chirurgies muco gingivales

24 et 25 septembre 2021

Prothèse et implants

Marc LAMY et Geoffroy LECLOU

Lieu : Dinard

RÉGION CORSE

Mars 2021

L'assainissement parodontal non chirurgical et le challenge du débridement ultrasonique sans contamination aérosol face à la Covid 19
Gilles GAGNOT

2021

L'Explantologie et la reconstruction des tissus durs et des tissus mous
Mickael SAMAMA

RÉGION CÔTE D'AZUR

Jeudi 14 janvier 2021

Le flux digital au cabinet dentaire ou concept 2D, 3D, 4D

Josselin LETHUILLIER & Sébastien FELENC

Lieu : Hôtel Westminster - Nice

Mars 2021

TP autour de la Chirurgie Plastique Parodontale (sur mâchoires animales)
Equipe de la SFPIO Côte d'Azur

RÉGION HAUTE NORMANDIE

Programme 2021 en cours d'élaboration

RÉGION HAUTS DE FRANCE

Programme 2021 en cours d'élaboration

RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

Jeudi 18 mars 2021

L'approche des maladies parodontales au quotidien : comprendre pour simplifier
Philippe BOUCHARD

Jeudi 7 octobre 2021

La régénération osseuse guidée : reconstruction d'une crête altérée
Hélène ARNAL

Date à définir

Chirurgie parodontale d'exposition de la dent incluse au service de l'orthodontiste - Proposition d'un arbre de décision chirurgicale
Jean-Marc DERSOT

RÉGION LORRAINE

1er semestre 2021

Le traitement chirurgical des poches
Journée de formation avec TP sur mâchoire animale

RÉGION NORMANDIE

Programme 2021 en cours d'élaboration

RÉGION PARIS

Jeudi 14 janvier 2021 - En anglais
Surgical therapy to manage peri-implantitis:
The good, the bad and the ugly
Alberto MONJE
Lieu : Hôtel Napoléon, Paris

Jeudi 24 juin 2021

Les défis en chirurgie plastique parodontale :
Techniques & limites
Benjamin CORTASSE
Lieu : Hôtel Napoléon, Paris

Jeudi 14 octobre 2021 - En anglais

Contemporary periodontal Surgery
Filippo GRAZIANI
Lieu : Hôtel Napoléon, Paris

Jeudi 2 décembre 2021

Tunnellisation vs Lambeau Tracté Coronaire-
ment : Critères de choix
Sofia AROCA et Massimo DE SANCTIS
Lieu : Hôtel Napoléon, Paris

RÉGION RHÔNE ALPES

Date à définir

Augmentations osseuses autologues en implantologie : Greffes 3D
Romain DOLIVEUX

Date à définir

Chirurgie parodontale contemporaine
Filippo GRAZIANI

Date à définir - Master Class

Les conditions du succès
Franck RENOARD, Sofia AROCA & Fabien RAMON

RÉGION SUD-EST

Jeudi 11 Février 2021 18h- 22h

Applications du Laser en parodontologie
Fabrice BAUDOT
Lieu : Hotel Novotel Vieux Port - Marseille

Jeudi 17 Juin 2021 de 14h à 21h

Implants et esthétique
Eric VAN DOOREN
Lieu : Hotel Intercontinental- Marseille

Jeudi 7 Octobre 2021 de 18h à 22h

Tribune des membres multidisciplinaire
Par les Membres de la SFPIOSE
Lieu : Hôtel Novotel Vieux Port- Marseille

Jeudi 9 Décembre 2021 de 9h à 18h

Pier Paolo CORTELLINI
Lieu : Hôtel novotel Vieux Port- Marseille

RÉGION SUD-OUEST

Jeudi 4 février 2021

Challenge esthétique et stratégie biomi-
métique : le grand défi des réhabilitations
implantaires
Mehdi MERABET
Lieu : Hôtel Pullmann, Toulouse

Jeudi 18 Mars 2021 – 9h-18h

Microplastic and regenerative oral surgery
Gerardo CHACON
Lieu : Hôtel Palladia Toulouse Purpan

Jeudi 7 octobre 2021

Stress et Nutrition, relation avec les maladies
parodontales
Michèle RENERS et Selena TOMA

RÉGION VAL DE LOIRE

Samedi 29 mai 2021

Serge ARMAND
Lieu : Hôtel l'Hermitage, La Baule

Jeudi 7 octobre 2021

Journée endo-paro en partenariat avec les SFE
Pays de Loire et Bretagne
Lieu : Hôtel la Ferrière, Chateaubriant

Retrouvez
toutes les
manifestations en
régions

sur le site internet de
la SFPIO

www.sfpio.com

Sur le calendrier en page
d'Accueil

ou dans

MANIFESTATIONS EN
RÉGIONS

PARTENARIAT 2021

Conditions particulières

JUNIOR 2021

CLASSIQUE 2021

GOLD 2021

PLATINIUM 2021

Le partenariat Junior 2021

Nous vous proposons d'adhérer au club des partenaires par le partenariat **Junior** comprenant :

- Une table d'exposition à chacune des conférences organisées par les régions à l'appréciation du référent partenaire local
- Une table d'exposition au congrès national SFPIO
- Votre logo sur tous les programmes de la SFPIO
- Le droit de porter la mention « partenaire privilégié de la SFPIO » où vous le souhaitez
- La possibilité de mettre un conférencier à disposition dans n'importe quelle région pour une journée de formation (après accord du président ou du président scientifique local)
- La possibilité d'obtenir le listing de nos adhérents
- La possibilité de publier dans Objectif Paro des articles d'information scientifique sur les produits (après accord du président scientifique national)
- Une demi page de publicité couleur dans un numéro d'Objectif Paro de l'année avec possibilité d'achat de page de publicité supplémentaire

*Le montant de ces prestations s'élève à :
8 000 euros HT*

Remarque : Ce Partenariat ne peut être reconduit au delà de deux ans. Après ce délai soit la société devient partenaire Classique, Gold ou Platinium soit elle stoppe sa collaboration.

Le partenariat Classique 2021

Nous vous proposons d'adhérer au club des partenaires par le partenariat **Classique** comprenant :

- Une table d'exposition à chacune des conférences organisées par les régions à l'appréciation du référent partenaire local
- Une table d'exposition au congrès national SFPIO
- 1 invité au congrès national SFPIO
- Une table d'exposition pendant les cycles de formation nationaux en fonction des places, en accord avec les responsables des cycles
- Votre logo sur tous les programmes de la SFPIO
- Le droit de porter la mention « partenaire privilégié de la SFPIO » où vous le souhaitez
- La possibilité de mettre un conférencier à disposition dans n'importe quelle région pour une journée de formation (après accord du président ou du président scientifique local)
- La possibilité d'obtenir le listing de nos adhérents
- La possibilité de publier des informations (nouvelautés produits, publications scientifiques, webinars...) dans la newsletter SFPIO avec l'accord du président scientifique national
- La possibilité de publier dans Objectif Paro des articles d'information scientifique sur les produits (après accord du président scientifique national)
- Une page de publicité couleur dans 2 numéros d'Objectif Paro de l'année avec possibilité d'achat de page de publicité supplémentaire

Le montant de ces prestations s'élève à :
14 800 euros HT

Le partenariat Gold 2021

En plus des prestations du partenariat Classique nous vous proposons :

- 2 invités au lieu de 1 au congrès national SFPIO
- Un stand de surface double au congrès national avec un emplacement privilégié pour votre société
- Le parrainage d'une des séances du congrès national
- L'insertion de publicités ou d'échantillons dans la valisette des congressistes au congrès national
- La possibilité de communiquer sur un évènement partenaire via notre site Internet
- La possibilité de créer un lien avec votre site Internet
- Une page de publicité couleur dans les 3 numéros d'Objectif Paro de l'année
- Les 2°, 3° et 4° pages de couverture en alternance dans la revue Objectif Paro de l'année

*Le montant de ces prestations s'élève à :
18 400 euros HT*

Le partenariat Platinum 2021

En plus des avantages du partenariat Gold nous vous proposons :

- 3 invités au lieu de 2 au congrès national SFPIO
- Un stand de surface triple au congrès national avec un emplacement privilégié pour votre société
- Une présentation de 5 minutes par un conférencier de votre choix (en accord avec le président scientifique) lors du congrès national
- Une séance de consulting sur vos produits
- Un lien actif sur le site web
- Une place privilégiée sur les 60 flyers édités pendant l'année, plus visible plus large que les autres partenaires

*Le montant de ces prestations s'élève à :
24 800 euros HT*

Les partenaires nous ayant fait confiance en 2020

PLATINIUM



GOLD



CLASSIQUE



JUNIOR



Conditions générales du contrat de partenariat

La SFPIO (Société Française de Parodontologie et d'Implantologie Orale)

Association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège est situé 9 rue Boileau, 44000, Nantes, représentée par son président, M. David Nisand, agissant tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte des Sociétés régionales, par mandat en date du ...

ET

Le Partenaire

Société ..., immatriculée au RCS de ..., sous le n° SIREN ..., dont le siège social est situé ... représentée par ..., en qualité de ..., dument habilité aux fins des présentes

Ensemble ci-après les « Parties » ou séparément une « Partie ».

Préambule

La SFPIO se compose d'associations régionales de parodontologie et d'implantologie orale (ci-après dénommées « les Sociétés régionales ») étant précisé que tous les membres de ces Sociétés régionales sont membres de droit de la SFPIO. Forte de plus de 1000 membres répartis dans 16 sociétés régionales, la SFPIO s'est imposée comme la société de référence en France dans le domaine de la Parodontologie et de l'Implantologie Orale. La vocation de la SFPIO est d'informer les patients avec une démarche scientifique tout en offrant aux praticiens une formation continue exigeante et de qualité.

Pour ce faire, sont organisées des conférences, des cycles de formation continue en Parodontologie et en Implantologie et un congrès annuel. Également, le magazine Objectif Paro se fait l'écho des principales manifestations de la SFPIO et présente des prises de positions scientifiques sur différents sujets.

Ainsi, la SFPIO est en capacité d'offrir à ces partenaires une forte visibilité et présence publicitaire lors de ces manifestations auprès de ses membres qui sont soit des praticiens en exercice exclusif de Parodontologie et d'Implantologie soit des praticiens généralistes intéressés par la Parodontologie et d'Implantologie.

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de partenariat ont pour objet d'informer le Partenaire notamment sur les conditions du partenariat, les prix, les conditions de règlement.

Article 2 - Champ d'application

L'acceptation sans réserve par un Partenaire d'un partenariat proposé par la SFPIO emporte l'adhésion pleine et entière du Partenaire aux présentes conditions générales de partenariat.

Article 3 – Partenariat

1. Le Partenariat proposé par la SFPIO au Partenaire est détaillé dans les conditions particulières.

2. Il est convenu entre les Parties que le partenariat porte sur les manifestations organisées par la SFPIO et les Sociétés régionales qu'elle représente, au cours d'une année civile, quel que soit le nombre de manifestations organisées dans l'année et le nombre de participants à ces manifestations. Un programme des manifestations prévues sera fourni au Partenaire à titre purement indicatif.

3. Le Partenaire dispose d'un délai de réflexion de quinze (15) jours pour modifier son niveau de partenariat ou annuler son partenariat.

4. Passé ce délai de réflexion, le partenariat, décrit dans les conditions particulières du présent contrat, présente un caractère irrévocable, sauf acceptation écrite de la part de la SFPIO.

5. Dans le cas où un Partenaire aurait accepté un partenariat sans avoir procédé au paiement du partenariat précédent, la SFPIO pourra refuser toute autre demande de la part de ce Partenaire, sans que le Partenaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 4 - Modalités de règlement

1. Par principe, le paiement des sommes dues au titre du partenariat est effectué en un seul versement à la date de signature des conditions particulières du présent contrat, par virement ou par chèque.
2. À la demande du Partenaire, la SFPIO pourra, le cas échéant, accepter un paiement en deux versements, le premier versement, de 50 % de la somme due, à la date de signature des conditions particulières et le versement du solde dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de signature des conditions particulières.
3. La SFPIO s'engage à fournir au Partenaire une facture du montant du partenariat convenu ensemble.

Article 5 - Propriété intellectuelle

1. Le Partenaire, la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales se concèdent mutuellement, à titre gratuit et de façon non exclusive, pour les besoins du partenariat et pour le monde entier, le droit de reproduire, de représenter et de diffuser leurs marques, logos et autres éléments protégés par le droit de la propriété intellectuelle et sur lesquels ils déclarent détenir les droits nécessaires à cette exploitation et ce, sur quelque support que ce soit et par quelques moyens que ce soit. La présente concession réciproque de droit est consentie à compter de la date de signature des conditions particulières et pour toute la durée du partenariat.
2. Chaque Partie s'engage à garantir l'autre Partie de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre celle-ci à l'occasion d'une procédure judiciaire engagée par un tiers pour contrefaçon et/ou concurrence déloyale (y compris parasitisme) du fait de l'exploitation au cours de ce partenariat de ces éléments protégés par le droit de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à prendre à sa charge les frais de toute nature dépensés par elle pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocat. Ainsi, chaque Partie tient l'autre Partie quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles d'en résulter (notamment les honoraires d'avocats).
3. Si l'une ou l'autre des Parties fournit une charte graphique, toutes les reproductions et/ou représentations et/ou diffusions des noms, marques, logos etc. sur quelques supports que ce soit, seront effectuées dans le respect de celle-ci.

Article 6 – Assurance

La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engage à prendre à leur charge tous les frais d'assurance inhérents à l'organisation de leurs manifestations.

Article 7 – Responsabilités

1. La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour respecter le programme des manifestations et pour exécuter au mieux le partenariat conclu avec le Partenaire.
2. Néanmoins, le Partenaire reconnaît expressément que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente, sont dans l'incapacité de s'engager sur le nombre précis de manifestations organisées dans l'année, sur le nombre de participants à ces manifestations ou encore sur les retombées publicitaires et médiatiques de ce partenariat.

Article 8 - Force majeure

1. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter.
2. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou cas fortuits, déchargeant la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente de leur obligation d'organiser les manifestations programmées dans leur programme dans les délais initialement prévus : les épidémies et les pandémies (et notamment la crise sanitaire du COVID-19), les grèves, les incendies, les inondations, les guerres, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les barrières de dégel, les barrages routiers, les ruptures d'approvisionnement.
3. Dans de telles circonstances, la SFPIO préviendra le Partenaire par écrit dans les meilleurs délais et, le présent contrat sera alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance

de l'événement et jusqu'à ce que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente puissent reprendre l'organisation de leurs manifestations.

4. Si la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente ne devaient pas pouvoir reprendre l'organisation de leurs manifestations dans les douze (12) mois suivants, la date de survenance de l'événement, le présent contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de partenariat.

5. En tout état de cause, en cas de poursuite du partenariat, il est convenu par les Parties que le partenariat convenu initialement pourra être modifié pour tenir compte des conséquences de l'événement, et ce, sans qu'aucune des Parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 9 – RGPD

1. Par l'effet des présentes le Partenaire reconnaît être informé que la SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente seront amenées à traiter des données personnelles concernant le Partenaire et notamment de ses employés en charge du partenariat.

2. La SFPIO ainsi que les Sociétés régionales qu'elle représente s'engagent à fournir au Partenaire, par un document séparé, et ce dès leur collecte, toutes les informations traitées, selon les modalités, droits et obligations, issus du règlement général à la protection des données personnelles (RGPD).

Article 10 - Différend

1. Le présent contrat est régi par la loi française et sera interprété conformément au droit français.

2. En cas de différend portant sur l'interprétation, la validité et/ou l'exécution du contrat, les Parties conviennent de se rencontrer dans un lieu qu'elles détermineront en commun, et de faire leurs meilleurs efforts afin de résoudre ce différend à l'amiable.

3. La Partie s'estimant fondée à faire valoir un droit adressera une lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle elle exposera les motifs du différend et communiquera à l'autre Partie tous documents qu'elle jugera utiles.

4. Les Parties s'efforceront de parvenir à un accord dans les 30 jours à compter de la réception de ladite lettre, délai pouvant être prolongé d'un commun accord entre les Parties.

5. À défaut d'accord dans les conditions précitées, les Parties s'engagent à soumettre le litige à la procédure de médiation. Le médiateur pourra être choisi conjointement par les Parties, parmi 3 médiateurs expérimentés conventionnels et judiciaires. Les Parties s'engagent à payer chacune la moitié des frais de médiation et à apporter toute la collaboration nécessaire à la recherche d'une solution amiable. Enfin, elles s'engagent à garder strictement confidentiels tous les échanges de paroles, de courriers ou de documents qui auront lieu au cours de la procédure de médiation.

6. Si les Parties ne parviennent pas à trouver un arrangement amiable dans le cadre de la procédure de médiation, le litige sera soumis au Tribunal compétent par la partie la plus diligente.

Article 11 - Dispositions générales

Intégralité de l'accord : Les Parties reconnaissent que le présent contrat exprime l'intégralité des accords intervenus entre elles en ce qui concerne leurs obligations. Il remplace et annule toutes les conventions orales ou écrites qui auraient pu être conclues antérieurement sur le même sujet.

Disjonction : Les Parties reconnaissent que si certaines clauses du présent accord devaient être, pour un motif quelconque, déclarées illégales ou non exécutoires, lesdites illégalités ou impossibilités d'exécution n'affecteraient pas les autres clauses de l'accord.

Modification : Les Parties reconnaissent que toute modification relative au présent contrat devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

Bonne foi : Chacune des Parties s'engage personnellement et engage la société ou les associations qu'elle représente, à exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PARODONTOLOGIE ET D'IMPLANTOLOGIE ORALE



9 rue Boileau
44000 NANTES
FRANCE

Tél : +33 (0)2 40 08 06 63
contact@sfpio.com



www.sfpio.com



SFPIO - Société Française de Parodontologie et
d'Implantologie Orale



Société Parodontologie



[sfpio_nationale](https://www.instagram.com/sfpio_nationale)



[sfpio_nationale](https://twitter.com/sfpio_nationale)